Image not found or type unknown

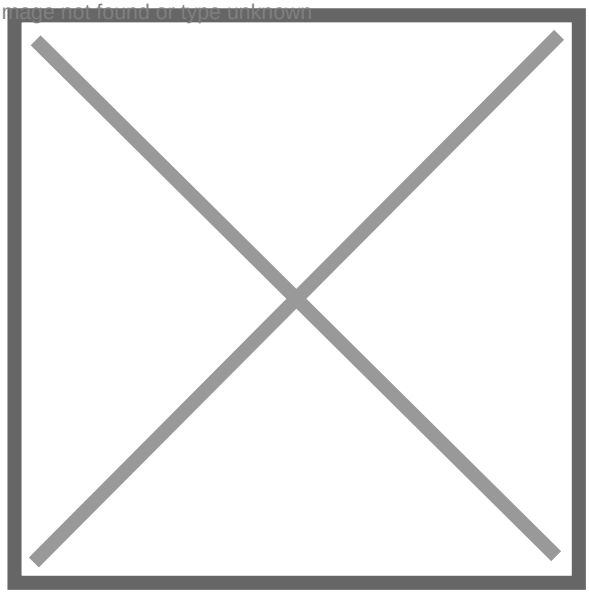

Heures non payées pour un contrat de 40h

Par **nany**, le **14/06/2007** à **15:19**

Bonjour,

Je travaille actuellement les samedis dans un centre leclerc. J'ai un contrat de 40H, réalisant 10H chaques samedis. hors depuis le debut de mon contrat il y a eu 2 mois avec 5 samedis, ayant donc travaiilé pendant ces mois 50H. Mais ils me payent a chaque fois que 40H car me disent que mon contrat est de 40H, et ils ne veulent me donner une journée en compensation. Ils font la même chose a tous les étudiants qui y travaillent.

je voulais savoir ce que nous pouvons faire afin d'etre payé ou au moins avoir un samedi de recuperé car nous venons les 5 samedis et sommes payés que 4.

Par **Pierre**, le **14/06/2007** à **20:48**

Vous êtes en droit d'être payé. Je vous conseille de contacter le syndicat de l'hypermarché, qui s'occupera de ça pour vous, car ils ont les compétences et les moyens. S'il est prévu sur votre contrat que vous devez faire 40H, et que vous en faîtes parfois 50, les 10h seront payées en heures supplémentaires.

Par **nany**, le **14/06/2007** à **21:04**

Je vous remercie pour le conseil.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés